

DEMANDE D'INSTALLATION
D'UN DISPOSITIF

D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

11 Rue Charles Magne
03800 GANNAT
Tél : 04.70.90.202.89
Fax : 04.70.90.25.08
Mail : spancsivomsb@orange.fr

N° de dossier : _____ réservé au SPANC

N° de CU : _____

N° de PC : _____

Nature du projet : ☐ Permis de construire ☐ Déclaration de travaux ☐ Réhabilitation de l'assainissement

1 - DEMANDEUR

Nom et prénom du propriétaire : _____

Adresse actuelle : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Tél. portable : _____ Courriel : _____

2 - LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX

Rue ou lieu dit : _____

Commune : _____ Code postal : _____

N° de parcelle cadastrale : _____

Superficie totale de la parcelle : _____

3 - CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

Maison d'habitation individuelle :

☐ Habitation principale☐ Habitation secondaire

Nombre d'habitants : _____

Nombre de chambres : _____

☐ Autre type de locaux : _____

Nombre de personnes fréquentant l'établissement : _____ Nombre de salariés : _____

Alimentation en eau potable :

☐ Puits privé☐ Réseau d'eau public

Référence client abonné eau potable ou numéro de concession du compteur : _____

Existe-t-il un puits utilisé pour la consommation humaine dans un rayon de 35 m du lieu de dispersion de l'effluent ?

☐ Oui (distance par rapport au dispositif de traitement : _____ m) ☐ Non

4 - CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Pente du terrain : ☐ Faible (< 5 %) ☐ Moyenne (entre 5 et 10 %) ☐ Forte (> 10 %)

Nature du sol à 1 m de profondeur (pour déterminer celle-ci, creuser à environ 1 m de profondeur à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'étude)

☐ Terrain sableux, perméable☐ Terrain rocheux☐ Terrain argileux, imperméable☐ Roche granitique☐ Roche calcaire

Perméabilité (voir annexe) : Nature du Test : _____ Durée : _____ Perméabilité : _____ mm/h

Personne ayant réalisé l'étude : ☐ Propriétaire ☐ Bureau d'étude ☐ TerrassierExiste-t-il une nappe d'eau à moins de 1 m sous le sol en hiver ? ☐ Oui ☐ NonEst-elle temporaire ? ☐ Oui ☐ NonLe terrain est-il inondable ? ☐ Oui ☐ Non

5 - INSTALLATEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom : _____ Tél. : _____

6 – CHOIX DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Voir annexe)Filière déterminée par : ☐ le propriétaire ☐ l'installateur Autre : _____**A/ FILIERES TRADITIONNELLES****DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT**

- ☐ FOSSE TOUTES EAUX Volume : _____ m³
- ☐ BAC DEGRAISSEUR (facultatif) Volume : _____ m³
- ☐ PREFILTRE Volume : _____ litres ☐ Incorporé à la fosse
- ☐ AUTRES (joindre un descriptif)

DISPOSITIF DE TRAITEMENT : (Entourer le dispositif choisi et compléter la ligne, si nécessaire, à l'aide de l'annexe)

surface de terrain disponible	Résidence principale	Sol perméable	Type de filière	Dimensionnement
Faible	oui	(oui ou non)	Micro station culture libre	_____ E.H.
	(oui ou non)	(oui ou non)	Micro station culture fixe	
			Filtre compacte	
Elevé	(oui ou non)	non	Filtre planté	15 m x L _____ m
		oui	Filtre à sable vertical drainé	
			Filtre à sable vertical non drainé	
			Tertre d'infiltration	L _____ m
			Tranchées d'épandage	

Voir le guide de l'utilisateur sur le site : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>**B/ FILIERES AGREES PAR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE**

Numéro d'agrément : _____ Dénomination commerciale : _____

Constructeur : _____ Capacité : _____ EH

Existence d'un contrat d'entretien : ☐ Oui ☐ Non

7 – DEVENIR DES EAUX TRAITEES

- ☐ INFILTRATION SUR LA PARCELLE
- ☐ REJET AU MILIEU NATUREL

Dans ce cas il faut joindre obligatoirement lors de la visite de bonne exécution des ouvrages, l'autorisation écrite du service gestionnaire ou du (des) propriétaire(s) des fonds inférieurs avec une étude particulière si nécessaire.

Nature de l'exutoire : ☐ Fossé ☐ Cours d'eau Autre : _____**8 – ENGAGEMENTS**

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier ;
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément au projet tel qu'il aura été approuvé et à la réglementation en vigueur.
- prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif avant la mise en service et le recouvrement des dispositifs (prétraitements et traitement).
- régler au SPANC les prestations effectuées que sont le contrôle de conception et le contrôle de bonne exécution. (Le tarif des prestations est défini annuellement par délibération de la collectivité ; voir annexe II du règlement de service)

A _____, le

Signature du propriétaire :

Pour tout renseignement s'adresser au :

SPANC du S.I.V.O.M. Sioule et Bouble

04.70.90.02.89 ou spancsivomsb@orange.fr

ANNEXE

DEMANDE D'INSTALLATION

D'UN DISPOSITIF

D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A – PIECES A FOURNIR (en double exemplaire)

- 1) La demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif complétée et signée
- 2) Un plan de situation (1/25 000 à 1/10 000)
- 3) Un plan de masse (1/500 à 1/200) précisant :
 - La position de l'habitation (future ou existante) et des habitations voisines
 - l'emplacement des installations d'assainissement non collectif
 - la position des puits, des sources et des ruisseaux dans un rayon de 50 m
 - le sens de la pente du terrain
- 4) plan intérieur de l'habitation
- 5) autorisation de rejet ou permission de voirie
- 6) Une étude de sol à la parcelle ou toute autre étude particulière disponible.

B – CHOIX ET DIMENSIONNEMENT DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

ATTENTION : une installation d'assainissement non collectif se compose d'un dispositif de prétraitement et d'un dispositif de traitement.
Par ailleurs, il appartient au propriétaire de l'habitation de choisir et de dimensionner l'installation d'assainissement non collectif la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain.

De plus, les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées dans la filière d'assainissement.

DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT

Le dimensionnement de la fosse toutes eaux doit être d'un volume minimale de 3 m³ jusqu'à 5 pièces principales. Il doit être augmenté de 1 m³ par pièce principale supplémentaire (1 m³ par chambre).

Nombre de pièces principales dans l'habitation	Nombre de chambres	Volume de la fosse toutes eaux	Nombre de pièces principales = nombre de chambres + 1 Pour les filtres à zéolite, fosse toutes eaux de 5 m³ au moins. Système pour 5 pièces principal au plus.
= ou < 5	= ou < 4	3 m ³	
6	5	4 m ³	
7	6	5 m ³	
é	é	é	

DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Celui-ci est défini en fonction de la nature et de la perméabilité du sol, du niveau de remontée maximale de la nappe (hydromorphie), de la pente du terrain...

TEST DE PERMEABILITE SIMPLE :

Le dispositif d'assainissement à mettre en place est choisi en fonction de la perméabilité du terrain.

Pour connaître les capacités d'absorption du sol, des tests de perméabilité sommaires peuvent être effectués. Pour cela, creuser un trou de section 0,60 x 0,60 x 0,60 au fond duquel sera creusé un trou de section de 0,30 x 0,30 x 0,30.

En période sèche, il faut saturer le terrain la veille de l'essai en versant 30 litres d'eau environ dans chaque trou. Pour le test proprement dit, verser 10 litres d'eau et mesurer la hauteur (cela représente environ 110 mm de hauteur d'eau), puis observer au bout de combien de temps l'eau s'est totalement infiltrée dans le sol. Si l'eau n'a pas disparu au bout de 4 heures, mesurer la hauteur d'eau restante.

– si la totalité de l'eau est infiltrée au bout de 4h00

$$PERMEABILITE \text{ en mm / h} = \frac{HAUTEUR D'EAU \text{ en mm}}{TEMPS D'INFILTRATION \text{ en heure}} = \frac{110}{\dots\dots\dots}$$

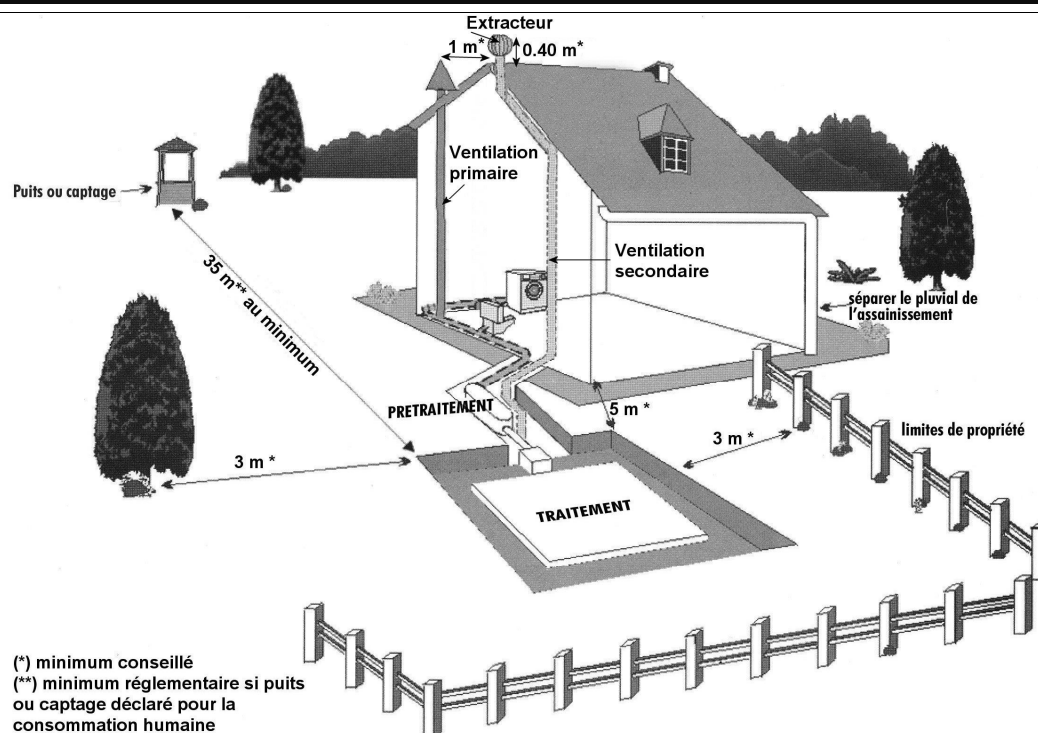
– si il reste de l'eau au bout de 4h00

$$PERMEABILITE \text{ en mm / h} = \frac{110 - HAUTEUR D'EAU RESTANTE \text{ en mm}}{4}$$

TABLEAU D'AIDE AU CHOIX DE LA FILIERE

Caractéristiques du sol (à titre indicatif)	Dispositif de traitement	Longueur ou surface minimale	
		Habitation comprenant maximum 5 pièces principales	Par pièce supplémentaire
Sol perméable <i>entre 50 et 500 mm/h</i>	Tranchées d'épandage	45 m	6 m
Sol moyennement perméable <i>entre 15 et 50 mm/h</i> <i>d'au moins une épaisseur de plus de 1m</i>	Tranchées d'épandage	50 à 80 m	10 à 16m
Sol à perméabilité trop grande <i>plus de 500 mm/h</i>	Filtre à sable vertical non drainé	25 m ²	5 m ²
Sol imperméable (argile, limon) <i>moins de 15 mm/h</i>	Filtre à sable vertical drainé	25 m ²	5 m ²
	Filtre à sable horizontal	48 m ²	5.5 m ²
Sol avec remontées de nappe	Tertre d'infiltration Surface à la base	60 m ²	8 m ²
	Surface au sommet	25 m ²	5 m ²
	Lit à massif de zéolite	5 m ²	impossible
Sol inondable ou roche compacte	Tertre d'infiltration Surface à la base	60 m ²	8 m ²
	Surface au sommet	25 m ²	5 m ²

C – SCHEMA INDICATIF



D – ENTRETIEN

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'utilisateur sera tenu d'assurer un bon entretien des différents équipements.

Aussi, il est rappelé que les regards ou les tampons de visite doivent rester accessibles et visibles.

La fosse toutes eaux doit être vidangée lorsque le niveau de boues atteint 50% du volume de stockage et pour les dispositifs agréés selon les prescriptions constructeur. Par ailleurs, l'entreprise qui réalisera la vidange devra impérativement remettre au locataire ou au propriétaire **une attestation** comportant les indications suivantes :

- Son nom ou sa raison sociale et son adresse,
- l'adresse de l'habitation,
- le nom de l'occupant ou du propriétaire,
- la date de vidange,
- les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées,
- le lieu où les matières de vidange seront transportées en vue de leur élimination.